



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Constructions scolaires

Question orale n° 190

Texte de la question

M. François Vannson appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur le problème suivant : la construction et le développement des collèges dits « Pailleron Bender » répondent, en leur temps, à un besoin structurel de l'éducation nationale. Ainsi ces établissements permirent, par leur architecture et leur infrastructure, de répondre à la forte demande scolaire. Cependant, leurs limites sont très vite apparues et la sécurité des élèves ne put être malheureusement assurée à plusieurs reprises. Des lors, pour prévenir la survenance d'accidents, les collectivités en charge de ces établissements ont dû recourir à des entreprises de restructuration. Mais ces opérations se révèlent être d'un coût trop important pour les finances locales. Les conseils généraux, assemblées compétentes depuis la loi du 2 mars 1982 en matière de collèges, ne peuvent assumer cette prerogative qu'en inscrivant ces opérations dans des plans de financement à long terme. Il lui demande, dans le cadre de la rénovation des collèges de ce type pour assurer à nos élèves des conditions optimum d'étude et de sécurité, si le Gouvernement ne pourrait pas prévoir l'octroi d'aides substantielles.

Données clés

Auteur : [M. Vannson François](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 190

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 novembre 1993, page 6244

Réponse publiée le : 26 novembre 1993, page 6373

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 24 novembre 1993